



Matrice de décision

Applicabilité de la norme éthique à respecter

suite à la modification au Code d'éthique en DPC du CQDPCM en vigueur le 29 septembre 2026

Organisateur > Organisation médicale ou organisme québécois, incluant les facultés de médecine au Québec

Public cible > Médecins exerçant au Québec (= québécois), pancandien (= national), mondial (= international)

Organisme accréditeur > Organisme qui accrédite l'activité de DPC et détermine la norme éthique à respecter

ORGANISATEUR		PUBLIC CIBLE	ORGANISME ACCRÉDITEUR		
			1 des 8 agréés par CMQ ^{1, 2}	Asso Can / CRMCC / CMFC	Organisme international
Organisme québécois	québécois	CODE	CODE	n/a	
	national	CODE	CODE	n/a	
	international	CODE	CODE	CODE	
Organisme canadien	québécois	CODE	CODE	n/a	
	national	CODE	NORME NATIONALE	n/a	
	international	CODE	NORME NATIONALE	NORME DE L'ORGANISME INTERNATIONAL	
Organisme international	québécois	CODE	CODE	n/a	
	national	CODE	NORME NATIONALE	n/a	
	international	CODE	NORME NATIONALE	NORME DE L'ORGANISME INTERNATIONAL	

¹ Les organisations agréées par le Collège des médecins du Québec sont :

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ)

La Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ)

Médecins francophones du Canada (MdFC)

Le Collège québécois des médecins de famille (CQMF)

Les quatre facultés de médecine :

de l'Université Laval

de l'Université McGill

de l'Université de Montréal

de l'Université de Sherbrooke

² Indique que les médecins de famille ont accès au fonds d'allocation de la RAMQ